

## fin de droit assedic retraite

## Par neumann, le 12/03/2009 à 16:12

fin de droit assedic mais je n'ai pas acquis les trimestres necessaires ai aurais 60 ans fin d'année quels sont les lois en places

## Par ardendu56, le 12/03/2009 à 20:10

Quels revenus en fin de droit?

Les chômeurs qui n'ont pas retrouvé d'emploi au terme de leur période d'indemnisation peuvent prétendre à

- L'Allocation de solidarité spécifique (l'ASS) sous 2 conditions d'activité et de ressources. Pour pouvoir bénéficier de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), il faut avoir épuisé ses droits à l'assurance-chômage et vous devez notamment justifier de 5 ans d'activité salariée au cours des 10 ans précédant la fin du contrat de travail qui a entraîné votre dernière indemnisation au titre du chômage.
- Le RMI (Revenu minimum d'insertion).
- Le RMA, (en vigueur depuis le 1er janvier 2004) en complément du RMI et de l'ASS.

..

J'espère vous avoir été utile.